

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Date : 4 décembre 2019 à 20 heures 30

Présents : Mmes Berthelot, Chatonnet, Daniel, Forget Pavageau, Petit, Vannier, Mrs. Biardeau, Jouot, Léon Mayaud, Porter, Renaud, Touzet.

Absent (s)

Secrétaire : Mme Pavageau

Ordre du jour :

- Validation du compte rendu de conseil municipal du 5 novembre 2019
- Délibération droit de préemption communal
- Tarif assainissement 2020
- Changement horaires poste adjoint administratif principal 1^{er} classe
- Demande subvention complémentaire FAR pour équipement multi-stade
- Avenant marché maîtrise d'œuvre travaux aménagement du bourg
- Demandes subventions travaux aménagement du centre bourg
- Date vœux du Maire
- Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu de la réunion de conseil du 5 novembre 2019

En l'absence de remarques, le compte rendu du 5 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Droit de préemption communal

Le Maire fait part au conseil municipal d'une demande concernant un bien soumis à un droit de préemption prévus par le code de l'urbanisme, concernant la vente d'un bien situé dans le bourg, 9 bis route de Bélâbre - PRISSAC, parcelles cadastrées AB N°533.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité, n'ayant aucun projet d'intérêt général à implanter sur ces lieux, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption pour cet immeuble.

3. Tarif assainissement 2020

Pour étudier ce dossier, l'évolution du nombre d'abonnés et des consommations sur plusieurs années ainsi que les résultats de la section de fonctionnement de l'assainissement sont présentés en séance.

Il est constaté, depuis plusieurs années, un déficit de la section de fonctionnement du budget d'assainissement. Le résultat anticipé de 2019 confirme cette tendance. Ceci est lié à la diminution de la consommation d'eau et du nombre d'abonnés, puisque la taxe est calculée sur le volume d'eau facturé. Afin de ne pas creuser davantage le déficit, les élus votent une augmentation de 5% des tarifs, ce qui porte le montant de l'abonnement annuel à 60,81 euros HT et la consommation à 0,78 euros HT le m³ consommé.

4. Changement horaires poste adjoint administratif principal 1^{er} classe

Le Maire expose que l'agent au poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps non complet 22 heures par semaine, souhaite réduire son temps de travail de deux heures par semaine suite à son recrutement dans une autre commune.

Le Maire expose que ces deux heures avaient été négociées au moment où la médiathèque avait été reprise en gestion par la commune. Il précise que cette diminution peut être acceptée, avec la conséquence que

l'accueil sera réorganisé et la présence de cet agent le mercredi matin ne sera plus effective. Considérant que cette demande émane de l'agent concerné et qu'elle n'empêchera pas la continuité du service, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **décide de ramener le temps de travail de cet agent à 20 heures par semaine à compter du 1er janvier 2020**
- **charge le Maire de faire les démarches nécessaires à cette modification.**

5. Demande subvention complémentaire FAR pour équipement multi-stade

Le Maire rappelle que le dossier du terrain multisport a déjà été présenté en séance de conseil municipal les 7 mai et 9 juillet dernier. La commune a déjà obtenu une subvention auprès du CNDS de 18 000 €. Le Maire informe que des subventions complémentaires peuvent être mobilisées auprès du Conseil Départemental au titre du FAR 2020 complété d'un FAR sport « fonds réhabilitation des équipements sportifs ». Le plan de financement doit être modifié en conséquence tel que ci-dessous :

DEPENSE PROJET STADE MULTI SPORT	
NATURE	MONTANT
Achat stade multi sport	32 040,00 €
<i>Fourniture</i>	<i>28 530,00 €</i>
<i>Aide à l'installation</i>	<i>3 240,00 €</i>
<i>Tracés sportifs</i>	<i>270,00 €</i>
Pose d'un enrobé et empierrement	6 000,00 €
Peinture enrobé (estimée)	1 000,00 €
TOTAL HT	39 040,00 €
TVA	7 808,00 €
TOTAL TTC	46 848,00 €

FINANCEMENT PROJET STADE MULTI SPORT			
FINANCEUR	PROGRAMME	MONTANT	%
CNDS		18 000,00 €	46%
Département	FAR 2020	5 700,00 €	15%
Département	Fonds réhabilitation équipements sportifs	5 700,00 €	15%
Commune	Fds propres	9 640,00 €	25%
TOTAL sur HT		39 040,00 €	100%

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents, autorise le Maire à :

- **SOLLICITER les subventions auprès du Conseil Départemental (FAR 2020 et FAR sport « fonds réhabilitation des équipements sportifs ») tel qu'énoncé dans le plan de financement ci-dessus.**
- **SIGNER l'ensemble des documents correspondant nécessaires à la réalisation de ce projet (devis, demandes subventions etc...).**

6. Avenant marché maîtrise d'œuvre travaux aménagement du bourg

Le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre des travaux d'aménagement du centre bourg, la mission de maîtrise d'œuvre avait été attribuée à l'architecte Geoffroy de Castelbajac / DB études / Atelier Bivouac. Les honoraires indexés sur le montant des travaux s'élevaient à 45 576.63 € HT (54 691.96 € TTC). Or des travaux complémentaires ont été rajoutés pour un montant de 127 755 €

Le montant des honoraires supplémentaires calculé sur un montant de 6,5 % du coût des travaux, s'élève à **8 304.10 € HT (9 964.92 € TTC)** réparti de la façon suivante :

- Architecte Paysagiste Geoffroy de Castelbajac : 4 318,13 € HT (5 181,76 € TTC)
- Bureau étude DB : 3 985,97 € HT (4 783,16 € TTC)

Ceci porte le montant du nouveau marché de maîtrise d'œuvre à **53 880.73 € HT (64 656.88 € TTC)**

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents :

- **Accepte cette revalorisation**
- **Autorise le Maire à signer l'avenant à la mission de maîtrise d'œuvre.**

7. Demandes subventions travaux aménagement du centre-bourg

Le Maire commente le dossier d'aménagement du centre-bourg et ses dernières évolutions suite à la communication du montant des frais d'enfouissement du réseau téléphonique et à l'actualisation des frais de maîtrise d'œuvre. Le coût du projet est porté de 1 006 866.74 € HT (1 205 762.09 € TTC) à 1 021 173.55 € HT (1 222 229.50 € TTC).

Il est possible de mobiliser de nouvelles subventions telles que la DETR, l'aide du Région Régionale et du Conseil Départemental via les amendes de police.

Le plan de financement est le suivant :

FINANCEURS	MONTANT	% sur HT
DETR	408 469 €	40%
Région	310 000 €	30%
Amendes police	30 000 €	3%
<i>S/Total subventions</i>	<i>748 469 €</i>	<i>73%</i>
Commune en autofinancement	272 704,55 €	27%
TOTAL sur HT	1 021 173,55 €	100%
Commune sur TVA	201 055,95 €	
TOTAL TTC	1 222 229,50 €	

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents, autorise le Maire à :

- **SOLLICITER les subventions auprès de l'ETAT, de la Région, et du Département (amendes de police) conformément au plan de financement ci-dessus.**
- **SIGNER l'ensemble des documents nécessaires à l'établissement de ces demandes.**

8. Date vœux du Maire

La date pour les vœux du Maire est arrêtée au samedi 25 janvier à 10 h 30. L'association des donneurs de sang de Prissac demande à profiter de cette cérémonie pour remettre des diplômes d'honneur.

9. Questions diverses

Travaux centre bourg

Le Maire informe le conseil municipal que le SDEI est venu poursuivre le repérage des réseaux électriques en vue de leur enfouissement début 2020.

Les travaux devaient commencer le 9 décembre, cependant le planning n'est pas encore définitivement arrêté, car il dépend des travaux d'enfouissement.

A cette occasion des élus demandent une nouvelle fois d'envisager un éclairage devant la mairie (minuterie ou autre système) pour les fins de réunions après l'arrêt de l'éclairage public. La demande sera faite auprès de l'entreprise Mitterrand qui a installé l'éclairage de façade.

Musée Prissac

Le Maire informe le conseil municipal que le comité de pilotage du musée s'est réuni aujourd'hui, afin de faire le bilan des actions entreprises au cours de l'été avec l'agent recruté et entrevoir les perspectives de développement. A l'unanimité, le comité de pilotage a souhaité poursuivre le travail entrepris pour assurer le développement et la pérennisation du musée. Cependant un élu suggère que le conseil municipal en délibère. Le Maire indique que ce point sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal de janvier et que les documents seront adressés préalablement à la réunion.

Travaux construction hangar pour les associations

L'entreprise doit intervenir cette semaine.

Abattage d'un arbre mort Bas de Vouhet

Lors d'une précédente réunion, le Maire avait informé le conseil municipal qu'un arbre mort menaçait de tomber au Bas de Vouhet. En raison de son emplacement, il avait été convenu de partager les frais d'abattage 900 € TTC entre trois parties : la commune et deux propriétaires. Depuis, un des deux propriétaires a procédé au bornage de sa propriété ce qui a modifié les contours. Le géomètre doit revenir en présence des toutes les parties afin de régler juridiquement ce dossier.

Tondeuse à gazon

Le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de porter à l'ordre la question du remplacement d'une tondeuse à gazon.

Les deux tondeuses autoportées de la commune commencent à être vétustes.

La plus récente peut être réparée pour un montant de 1 200,39 € TTC, l'autre plus ancienne est difficilement réparable et mérite d'être remplacée. Il est rappelé la surface importante à entretenir entre les bord de route, les terrains communaux le stade, le terrain d'ULM et l'étang.

Plusieurs devis ont été établis. Après discussion et étude, il est retenu l'achat du modèle frontal Toro PLH800 pour un montant de 21 400 € HT

Le conseil municipal accepte cette proposition.

Eclairage public et stade

L'éclairage public à la Plaine ne fonctionne toujours pas depuis plus d'un mois. Ce problème a été signalé à plusieurs reprise à le CDC MOVA pour qu'elle prévienne l'entreprise SPIE qui gère cet entretien.

L'association de football FC SSRP utilise pour les entraînements le petit terrain de football, afin de ne pas dégrader davantage le terrain principal. Elle sollicite la commune pour l'installation d'un éclairage sur ce terrain. Un devis pour l'installation de 8 projecteurs Led a été établi par l'entreprise Brunet pour un montant de 3 152,64 € HT (3 783,17 € TTC).

Le conseil municipal donne un avis favorable à cette installation.

Subvention RASED

Lors de la présentation des demandes de subvention, celle concernant le RASED (Réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficulté) n'avait pu être étudiée faute de justificatifs de dépenses. Le RASED est un service commun pour toutes les écoles d'un territoire. Localement il est basé à St Gaultier, qui supporte les dépenses de fonctionnement. Un document avait été établi et soumis à l'Inspection Académique et la commune de St Gaultier pour rendre plus lisibles les dépenses à financer. A ce jour et malgré des relances, les informations demandées n'ont toujours pas été fournies.

Au vu de cette situation la commune n'accordera pas de subvention en 2019 au RASED et aura les mêmes exigences de justificatifs pour 2020.

Téléthon

Le Téléthon a lieu ce week-end. Plus de 80 personnes sont inscrites au repas et des animations sont prévues à Prissac et St Civran.

Bâtiments communaux

Fuite dans la toiture de la salle Gaston Chéreau et problèmes de menuiseries dans certains logements communaux.

Médiathèque

Une nouvelle exposition sera installée à la médiathèque (photos animalières). Le vernissage, auquel les élus sont conviés est prévu le 14 décembre à 11 heures.

Le 5 janvier, séance de lecture dans le cadre de "Mille lectures d'hiver"

Stationnement

Le Kinésithérapeute demande la possibilité de reculer la borne située à l'entrée de la rue du Porche afin de permettre aux patients de descendre des taxis ambulance.

Le conseil municipal donne son accord.

Prochaine réunion du conseil municipal le 7 janvier 2020 à 20 h 30.

La séance est levée à 22h30